

CHÂTEAUGIRON



GUIDE périscolaire

ECOLES PUBLIQUES



Châteaugiron

PENSEZ-Y DE QUÉ VOUS PRÉOCCUPEZ

Edito

Chers parents,

Une journée d'école comprend le temps d'enseignement mais aussi le temps périscolaire qui pour certains élèves représente une part importante de la journée. Afin de répondre aux besoins d'organisation des familles et respecter le rythme des enfants, la ville de Châteaugiron propose des services et des activités de qualité : garderie, restauration et activités du midi, temps d'activités périscolaires et étude. A travers ce Guide Périscolaire vous pourrez prendre connaissance de l'ensemble des informations relatives au fonctionnement de ces différents services.

Cette rentrée est marquée par le lancement des travaux de rénovation de l'école La Pince Guerrière, soyez assurés que nous mettons tout en oeuvre pour assurer le confort des enfants.

*Bonne rentrée scolaire
à tous les enfants !*

Philippe Langlois
Adjoint à la vie scolaire



Sommaire

Service périscolaire, c'est quoi, c'est quand ?.....	3
Les référentes par site	4

La garderie	5
La restauration municipale	6-7
Les activités du temps du midi.....	8
Les Temps d'Activités Périscolaires.....	9
L'étude.....	10
Le Pédibus.....	11

Modalités d'inscription.....	12
Informations générales.....	13-15

Le service périscolaire



Le temps périscolaire correspond aux temps qui précèdent et suivent la classe et durant lesquels un encadrement est proposé aux enfants scolarisés : l'accueil du matin avant la classe, le temps de la pause déjeuner, l'accueil de l'après-midi ou du soir immédiatement après la classe.

Le service périscolaire de la ville de Châteaugiron comprend :

- La garderie
- La restauration (pause méridienne : repas et activités)
- L' étude surveillée de La Pince Guerrière
- Les Temps d'Activités Périscolaires (TAP)
- Le service Pédibus

Les horaires du temps périscolaire:

Maternelle Le Centaure :

	Lundi-Mardi-Jeudi	Mercredi	Vendredi
Garderie	7h30-8h35	7h30-8h35	7h30-8h35
Temps du midi	11h45-13h50	/	12h-14h15
Temps d'Activités Périscolaires	/	/	14h15-16h45
Garderie	16h45-18h45	12h15-12h30	16h45-18h45

Elémentaire La Pince Guerrière :

	Lundi-Mardi-Jeudi	Mercredi	Vendredi
Garderie	7h30-8h30	7h30-8h30	7h30-8h30
Temps du midi	12h-14h05	/	11h45-14h
Temps d'Activités Périscolaires	/	/	14h-16h30
Etude surveillée	16h30-19h	12h-12h45	16h45-19h

Le projet périscolaire:

L'accueil périscolaire est organisé pour offrir à l'enfant un lieu de vie adapté à sa tranche d'âge, mais aussi à ses besoins.

Avant ou après une journée d'école, il est essentiel d'aménager le temps de l'enfant. C'est un moment de détente respectant les besoins physiologiques et psychologiques du jeune enfant en dehors du temps scolaire. Ces moments de convivialité favorisent l'apprentissage des règles de vie en collectivité et la découverte d'activités éducatives complémentaires.



Dans les deux écoles, une personne référente, Line Delayance au Centaure et Christine Berthier à La Pince Guerrière, est chargée de l'organisation et du bon déroulement des temps périscolaires.

Elles sont les interlocutrices privilégiées pour les parents.



Line Delayance,
référente au Centaure
Tél : 02 99 37 50 01*



Christine Berthier,
référente à La Pince Guerrière
Tél : 06 87 02 14 98*

* Uniquement aux heures du périscolaire.

La garderie



Le matin :

Un service de garderie est proposé du lundi au vendredi pour tous les enfants (**maternelle et élémentaire**) de **7h30 à 8h35 dans les locaux de l'école Le Centaure**.

Les enfants sont pris en charge par l'équipe d'animation dans la garderie.

Les élèves de La Pince Guerrière sont ensuite accompagnés vers leur école, de 8h15 à 8h30 par un convoi encadré par le personnel municipal.

A respecter

Les enfants scolarisés à l'école maternelle et les élèves de CP et CE1 doivent être accompagnés dans la garderie par les parents ou leurs représentants.

Les enfants de CE2, CM1 et CM2 peuvent se présenter seuls à la garderie.

Le trajet est sous la responsabilité des parents.

Aucun enfant ne peut être accueilli à la garderie avant 7h30.

Le soir :

Les enfants scolarisés à l'**école maternelle** sont accueillis le soir au Centaure de **16h45 à 18h45**.

Les enfants sont pris en charge par l'équipe d'animation dans leurs classes.

A partir de 17h, l'entrée des parents se fait par la cour de l'école Le Centaure.

Le goûter est fourni et pris à la garderie (en cas d'allergie, merci d'en informer la responsable du service à la population - voir p.7).

Tout départ doit être signalé à un animateur, par les parents ou par leurs représentants.

A respecter

La garderie ferme ses portes à 18h45 précises. Des pénalités de retard seront appliquées pour tout dépassement de cet horaire. En cas de répétition des retards, une rencontre entre la responsable du service à la population et les familles concernées sera organisée.

Contact : Line Delayance - 02 99 37 50 01
uniquement aux heures du périscolaire.

La Restauration



Le service municipal de restauration fabrique les repas servis au Centaure et au restaurant municipal. Confectionnés sur place, les menus proposés sont les mêmes pour les enfants de la maternelle et de l'école élémentaire. Les produits sont sélectionnés avec soin et les produits locaux sont recherchés.

Moment de détente, le repas doit être pris dans de bonnes conditions : le personnel encadrant veille au respect des règles de bonne conduite et invite les enfants à goûter chaque plat.

En maternelle :

Les repas préparés par le restaurant municipal sont acheminés en liaison chaude à la cantine du Centaure. Les enfants déjeunent sur deux services, répartis selon leur classe.

En élémentaire :

Les enfants de l'école La Pince Guerrière déjeunent au restaurant municipal, sur deux services, répartis selon leur classe.

A respecter

Pour des raisons de sécurité, les effectifs des deux services sont équilibrés, certaines classes peuvent changer de service en cas de forte fréquentation de la restauration.

Le mercredi midi, la restauration municipale est organisée uniquement pour les enfants inscrits à l'accueil de loisirs.

**Contact : Claudine Reillon,
Responsable du restaurant scolaire**



Les allergies :



Pour l'année 2015-2016, les enfants présentant une allergie alimentaire bénéficient d'un repas préparé au restaurant municipal à condition que l'équipe de restauration soit en mesure de garantir leur sécurité dans la préparation de leur repas.

Dans le cas contraire, un panier repas sera obligatoire pour l'accueil de l'enfant au restaurant municipal. Ce repas complet est fourni sous la responsabilité de la famille. Dans ce cas, la participation financière de la famille est réduite à un forfait correspondant au service et à l'encadrement.

Les parents d'enfants allergiques doivent prendre contact avec la responsable du service à la population et fournir :

- soit **le Protocole d'Accueil Individualisé** élaboré avec le médecin scolaire
- soit **un certificat médical et un protocole d'urgence** complétés par le médecin traitant ou l'allergologue.

L'accueil des enfants présentant une allergie alimentaire est pris en charge directement par la responsable du restaurant scolaire. Celle-ci veille à servir à l'enfant un menu adapté à son allergie (repas filmé et étiqueté au nom de l'enfant).

A respecter

Pour des raisons de sécurité et en raison du nombre important d'enfants accueillis au restaurant scolaire, l'éviction totale des aliments y compris des traces est systématiquement mise en place. Par conséquent, le repas servi à votre enfant pourra ne pas être celui annoncé sur le menu du restaurant scolaire.

Afin de garantir sa sécurité, l'enfant déjeunera toujours à la même table en élémentaire.

**Contact : Amanda Barbelivien,
Responsable service à la population - 02 99 37 76 43
service.population@ville-chateaugiron.fr**

Le temps du midi



En maternelle :

Un temps de repos est organisé après le repas pour les enfants des classes de petite et moyenne section.

En élémentaire :

Avant le déjeuner ou après selon les classes, des activités ludiques, de détente ou sportives sont proposées aux enfants :

- Ronde des jeux (jeux de société en partenariat avec la ludothèque)
- La BCD (activités de lecture et de travaux manuels)
- Multisports (animé par un éducateur sportif dans une salle de sports)
- Danse (uniquement durant le premier service)
- Théâtre (uniquement durant le second service)
- Bricole à l'école (loisirs créatifs)

Seules les activités multisports nécessitent une inscription préalable. Des chaussures de sports et une autorisation des parents sont nécessaires pour participer à l'activité.

Ces activités pourront être ponctuellement déprogrammées ou modifiées par la Mairie.

Contact : Christine Berthier - 06 87 02 14 98
uniquement aux heures du périscolaire.

Les TAP



Les TAP (Temps d'Activités Périscolaires) sont les activités proposées aux enfants dans le cadre des nouveaux rythmes scolaires. A Châteaugiron, dans les écoles publiques, les TAP sont mis en place **le vendredi après-midi en maternelle comme en élémentaire.**

L'objectif des TAP est de proposer **des temps d'activités ludiques, de détente et de découverte, respectant le rythme des enfants.** Durant les TAP, les enfants sont encadrés par des professionnels de la petite enfance : ATSEM et animateurs.

Les « Parcours d'éveil » en maternelle :

- **Le vendredi de 14h15 à 16h45**
- Au programme : sieste ou temps calme, selon l'âge, suivi d'animations (arts plastiques, éveil musical, motricité...) encadrées par les ATSEMS et animateurs
- La sortie des enfants s'effectue soit à 12h après la classe, soit à 14h après le repas, soit à 16h45 après les TAP.

Les « Parcours découvertes » en élémentaire :

- **Le vendredi de 14h à 16h30**
- Au programme : sport, activités manuelles, loisirs créatifs, jeux...
- La sortie des enfants s'effectue soit à 11h45 après la classe, soit à 13h50 après le repas, soit à 16h30 après les TAP.

A respecter

Les Temps d'Activités Périscolaires ne sont pas obligatoires. Mais, pour des raisons de sécurité, la **participation des enfants est soumise à inscription préalable OBLIGATOIRE VIA LE PORTAIL FAMILLES** (voir p.12).

L'inscription des enfants se fait par période, de vacances à vacances. Les enfants inscrits pour une période doivent participer à l'ensemble des activités de la période. **La présence d'enfant aux TAP sans inscription au préalable sera facturée 5,50 € par vendredi présent.**

L'étude surveillée



Le service d'étude surveillée est proposé aux enfants de l'école La Pince Guerrière :

- de 16h30 à 19h les lundis, mardis, jeudis et vendredis
- de 12h à 12h45, le mercredi

L'étude surveillée doit permettre à chaque enfant de faire les devoirs donnés par son enseignant. Dans la salle d'étude, afin de favoriser un travail personnel et sérieux, un climat favorable à la concentration est indispensable.

La commune ne fournit pas le goûter des enfants des classes élémentaires. Les enfants doivent prendre leur goûter, fourni par les parents, avant l'entrée à l'étude, entre 16h30 et 16h45.

Les parents peuvent venir chercher leurs enfants entre 16h45 et 19h.

Tout départ doit être signalé à un animateur, par les parents ou par leurs représentants.

Le service d'étude surveillée assure un accueil encadré des enfants mais il ne s'agit pas d'une étude dirigée, ni de cours individuels ou d'actions de soutien scolaire. Il appartient donc aux parents de vérifier les devoirs.

A respecter

L'étude ferme ses portes à 19h précises. Des pénalités de retard seront appliquées pour tout dépassement de cet horaire. En cas de répétition des retards, une rencontre entre la responsable du service à la population et les familles concernées sera organisée.

Contact : Christine Berthier - 06 87 02 14 98
uniquement aux heures du périscolaire.

Le Pédibus



Le Pédibus est un service gratuit d'accompagnement des enfants pour se rendre à pied le matin à l'école.

Ce service s'adresse aux élèves de primaire. Les trajets sont encadrés par des adultes bénévoles.

Souple, ce service est sur inscription pour assurer la sécurité des enfants mais ne nécessite pas d'engagement sur l'année.

Les circuits des lignes Pédibus sont disponibles sur le site Internet de la Ville : www.ville-chateaugiron.fr/deplacements.

Les formulaires d'inscription sont également disponibles sur le site Internet ou à l'accueil de la mairie.

A respecter

Le service Pédibus fonctionne grâce à la participation d'accompagnateurs bénévoles. Sans cette participation, la ville de Châteaugiron n'est pas en mesure de maintenir ce service.

Nous recherchons régulièrement des bénévoles pour assurer ce service.

A chaque rentrée scolaire, pensez à renouveler votre inscription en remplissant la fiche parent disponible sur le site Internet.

**Contact : Amanda Barbelivien,
responsable service à la population - 02 99 37 76 43
service.population@ville-chateaugiron.fr**



Inscriptions



Le portail familles 🧑🏻

L'inscription préalable est obligatoire pour pouvoir utiliser les services périscolaires (garderie et étude, restauration et TAP).

Les inscriptions et désinscriptions se font par le biais du portail familles accessible directement depuis la page d'accueil du site Internet de la Ville (www.ville-chateaugiron.fr)

En cas de difficultés avec le portail familles (accès, identifiant, utilisation, ou autre) vous pouvez vous adresser à la mairie de 8h30 à 12h.

La tarification et facturation 🧑🏻

Les tarifs sont fixés par décision du Conseil municipal.

Les factures sont adressées aux familles le mois suivant.

Des pénalités en cas de retard ou pour non inscription préalable sont facturées aux familles.

Pour tout renseignement sur les modes de paiement, il est possible de prendre contact ou rendez-vous à la mairie auprès du service périscolaire.

Contact : Lydie Texier - 02 99 37 58 44
periscolaire@ville-chateaugiron.fr
du lundi au vendredi de 8h30 à 12h.

Informations générales



Les entrées et sorties :

Les enfants externes sont accueillis sur la cour et dans les ateliers du midi :

- à partir de 13h50 au Centaure
- à partir de 13h30 à La Pince Guerrière

La sortie à l'issue des classes du matin et de l'après-midi :

- **au Centaure** : la sortie s'effectue dans la classe par les enseignants
- **à La Pince Guerrière** : la sortie a lieu soit au portail côté place de la Gironde pour les classes du bâtiment du haut, soit au portail côté Victor Segalen pour les classes du bâtiment du bas par les enseignants.

Les enfants qui fréquentent les services périscolaires sont pris en charge à la sortie de la classe pour les élémentaires ou dans la classe pour les maternelles par l'équipe encadrante périscolaire.

La place de la Gironde :

Pour assurer la sécurité des élèves, la circulation des voitures et le stationnement* sont interdits le matin entre 8h15 et 8h30 et le soir entre 16h45 et 17h place de la Gironde en raison de la circulation et des manœuvres des cars scolaires. *Sauf le long de la salle du Séminaire.

Service Minimum d'Accueil :

Un droit d'accueil des élèves des écoles maternelles et élémentaires pendant le temps scolaire a été institué par la loi du 20 août 2008. Les jours de grève, les enfants sont accueillis même si leur enseignant est absent pour fait de grève. Les parents sont tenus de respecter les horaires habituels de début et de fin de classe.

A respecter



Comportement et sanction :

Des règles de vie doivent être respectées par tous les enfants.

Les enfants doivent se comporter de manière calme, courtoise, respecter les règles élémentaires de politesse et de bonne conduite.

Chacun doit respecter les règles relatives à la sécurité, à l'hygiène et au savoir-vivre propre à la vie en collectivité et contribuer à faire régner dans les lieux d'accueil, une ambiance calme et conviviale.

Tout comportement irrespectueux, agressif, injurieux envers les autres enfants ou les adultes, ainsi que des agissements perturbant la vie de groupe, ne pourra être admis et fera l'objet de sanctions :

- 1 - Avertissement oral par le personnel municipal
- 2 - Note à l'intention de l'enseignant et des parents dans la fiche de liaison périscolaire
- 3 - Avertissement adressé à la famille par la commune
- 4 - Si le comportement devait se répéter malgré tout, ou en cas d'actes graves, la commune pourra décider de l'exclusion temporaire ou définitive de l'enfant des accueils périscolaires, après rencontre avec les parents.

Liste des objets non autorisés :

Tous les objets dangereux (cutter, couteau, bouteille en verres, grosses billes, etc...), les chewing-gums, les téléphones portables, les mp3, les consoles de jeux et tout objet de valeur sont interdits dans l'enceinte des établissements.

Assurances

Les enfants inscrits au service périscolaire sont assurés contre les faits occasionnés par un accident relevant de la responsabilité civile de la Ville. Cette responsabilité ne pourra pas être mise en cause dans le cas de non-respect du règlement intérieur par l'usager ou pour tout autre motif tel que le vol, la perte de vêtements ou d'objets de valeurs.



Les familles s'engagent à souscrire une assurance en responsabilité civile pour couvrir les dommages occasionnés par leurs enfants et ne relevant pas de la responsabilité de la commune. Une attestation doit être fournie annuellement.

En cas de dégradations ou détériorations occasionnées par un enfant de façon volontaire sur le matériel et les locaux, les parents se verront adresser une facture correspondant au montant de la réparation ou du remplacement de ce qui a été dégradé.

Maladie et délivrance de médicaments

En cas de maladie contagieuse, les parents sont tenus de ne pas déposer leur enfant aux services périscolaires pour éviter toute propagation.

Les parents doivent indiquer sur la fiche de renseignements, via le portail familles, le nom du médecin traitant et les différents numéros de téléphone en cas d'urgence.

Le personnel n'est pas autorisé à administrer un médicament ou autre produit pharmaceutique aux enfants sauf dans le cadre d'un protocole d'urgence nécessaire pour les enfants souffrant de troubles de la santé.

Aucun médicament ne doit être déposé dans les cartables ou mis dans les poches des enfants.

En cas d'accident ou de problème de santé urgent, il sera fait appel au 112. L'enfant pourra être transporté, si la situation l'exige, vers l'hôpital. Les parents seront avertis immédiatement.

Aussi est-il INDISPENSABLE de fournir des coordonnées téléphoniques actualisées et les éléments sanitaires demandés dans le portail familles.



Châteaugiron

PENSEZ-Y CE QUE VOUDREZ